



Demande de de pavillon dans le lotissement social

Par **palomablanca_old**, le **20/09/2007 à 16:06**

ma fille émilie de 6 ans aujourd'hui elle a été opérée à la naissance avec 9 jour de vie d'une mal formation cardiaque (transposition des gros vaisseaux) suite à son opération sont coeur n'a pas pris son rythme cardiaque et une 2ème intervention pour placer un pace maker (stimulateur) dont elle en aura besoin à vie, le stimulateur de ma fille est en fin de vie plus tôt que ce que le medecin pensé et ce refait opérée au 1 octobre 2007. je vie actuellement seule avec mes 2 enfants dans un appartement au 2ème étage (escalier) dans notre commune nous avons un lotissement social en construction ou j'ai fait la demande d'un pavillon pour le bien être de ma fille qui bénéficie d'une attribution de l'A.E.E.H et mon fils de 3 ans. la commission prévue pour étudier les dossiers a été constituée au sein du conseil municipal et a décidé de m'attribuer un logement en immeuble de 3 étages avec ascenseur en tirage au sort pour déterminer mon logement dans l'édifice suite à ma colère d'injustice envers ma fille je fait un courrier à Monsieur le maire en insistant sur ma demande initiale sur le pavillon et non pas un appartement je n'ai pas eu de réponse écrite mais lors du tirage au sort monsieur le maire m'a donné sa réponse verbale en me disant que ce n'est pas un motif valable que ma fille avec la A.E.E.H entre 50% et 79% pour bénéficier d'un pavillon et m'a blessé le coeur en me disant de pas compter sur un désistement. ma question est : sommes nous prioritaire sur notre demande de pavillon ou dois-je baisser les bras ? . MERCI